Le martyr ne ressent, du coup mortel qui lui est porté, rien de plus que ce que vous ressentez lors de la piqûre [d'une fourmi].

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le martyr ne ressent, du coup mortel qui lui est porté, rien de plus que ce que vous ressentez lors de la piqûre [d'une fourmi]. »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

Lorsque quelqu'un meurt dans la voie d'Allah, la sensation de la mort (et dans la version de Dârimî : « La douleur de la mort ») ne lui procure pas une souffrance plus grande que celle que ressent l'un d'entre nous lorsqu'il se fait piquer par une fourmi (dans la version de Dârimî : « La douleur de la piqûre »). Cela signifie que le martyr ne souffre pas au moment de la mort, contrairement au reste des gens. La pire sensation qu'il puisse rencontrer au moment de la mort est semblable à ce que nous ressentons lorsqu'une fourmi nous pique. C'est donc une douleur insignifiante et très courte, que la personne ressent à peine. Voilà une grâce d'Allah envers le martyr. En effet, étant donné qu'il a sacrifié son âme dans la voie d'Allah, Exalté soit-Il, Il lui a allégé la douleur de la mort.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3914